

**PARCE QUE LA JEUNESSE CONCERNE
AUSSI LES FEMMES**

**COMPLÉMENT D'INFORMATION AUX PROPOSITIONS
D'ACTION EN VUE DU**

Le présent document a été réalisé par le Conseil du statut de la femme.

La traduction et la reproduction totale ou partielle du présent document sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Recherche et rédaction

Lucie Desrochers
Francine Lepage
Marie Moisan

Soutien technique

Francine Bérubé

Novembre 1999

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326

Téléphone : 1-800-463-2851

Télécopieur : (418) 643-8926

Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>

Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-35224-6

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
1. OUVERTURE SUR LE MONDE	3
2. LES JEUNES ET LE TRAVAIL ATYPIQUE.....	5
2.1 Un marché du travail encore inégal.....	5
2.2 Quelques différences selon le sexe.....	5
3. LA NATALITÉ ET LES POLITIQUE.....	7
3.1 Un contexte actuel parfois peu propice aux naissances	8
3.1.1 Le marché du travail.....	8
3.1.2 Les mesures de protection sociale proprement dites.....	8
3.2 Les résultats d'une enquête menée pour <i>La Gazette des femmes</i> en 1997.....	9
3.3 L'expérience des deux Allemagnes et celle de la Suède.....	10
3.3.1 La situation dans les deux Allemagnes et l'Allemagne réunifiée	10
3.3.2 Le cas de la Suède	11
4. LE PROGRAMME SOLIDARITÉ JEUNESSE.....	11
4.1 Objet.....	11
4.2 La clientèle visée.....	12

AVANT-PROPOS

Le 5 octobre dernier, la présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Diane Lavallée, a rencontré les coprésidents des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse. À cette occasion, elle leur a présenté les propositions d'action du Conseil en vue du Sommet.

Lors des échanges, les coprésidents ont soulevé des questions auxquelles le Conseil a préféré répondre de façon plus exhaustive. Les pages qui suivent constituent donc un complément d'information aux propositions d'action du Conseil et portent sur l'ouverture sur le monde, les jeunes et le travail atypique, la natalité et les politiques et le programme Solidarité Jeunesse.

1. OUVERTURE SUR LE MONDE

Y a-t-il une approche féministe de l'ouverture sur le monde? Nous tentons de répondre à cette question dans les lignes qui suivent.

Pour les féministes, l'ouverture sur le monde a deux grandes conséquences. D'abord, les échanges interculturels avec d'autres femmes permettent de réaliser la communauté d'expériences des femmes en dépit des différences de race ou d'origine. La pauvreté, la violence, le manque de pouvoir politique, le manque de contrôle sur leur corps et leur santé reproductive, l'inégalité du partage des tâches familiales et domestiques, le sexisme en éducation, sont autant de problématiques qui touchent de façon particulière les femmes et les filles à travers le monde. Les cultures, les religions, sont traversées par des rapports d'inégalité entre les sexes. La Conférence internationale sur les femmes à Beijing en 1995 a permis de renforcer encore cette conscience de la spécificité de la condition féminine et de développer la solidarité internationale entre les femmes.

L'ouverture sur le monde a aussi pour conséquence, pour les féministes, de développer une sensibilité aux différences entre les femmes de diverses origines ou cultures. On a souvent reproché aux féministes occidentales de défendre des conceptions centrées sur les intérêts des femmes blanches, de classe moyenne, d'Europe ou d'Amérique. Dans les années 70 et 80, les théories féministes ont pu tomber dans des généralisations abusives en érigeant en universels des réalités et des besoins de certains groupes de femmes du Nord, sans prendre conscience du contexte sociohistorique différent dans lequel évoluent les femmes du Sud. Dans les courants féministes postmodernes, on introduit un certain relativisme, on veut analyser « en contexte » la réalité des femmes et on comprend que les stratégies des femmes varient d'une société à l'autre. Cette approche relativiste permet non seulement le respect des différences, mais cherche aussi à éviter de créer des rapports d'inégalité qui peuvent se cacher derrière « la différence ». En effet, si on se définit comme « les féministes-modernes-émancipées » et qu'on réduit les femmes du Sud à des « pauvres-femmes-victimes-de-traditions-rétrogrades » qu'il faut faire accéder à la modernité, on reproduit des rapports de pouvoir. Or, les féministes cherchent à faire éclater les rapports inégaux entre les sexes; elles ne doivent pas reproduire de tels rapports avec des femmes d'autres cultures, d'autres classes sociales, d'autres religions...

L'ouverture sur le monde amène donc à voir les ressemblances, mais aussi les différences entre femmes. Au cours des dernières années, une nouvelle approche féministe du développement a vu le jour qui prend en considération cette double prise en compte, l'approche « Genre et développement (GAD) »¹. En tentant de reconceptualiser le développement, le GAD entraîne une nouvelle conception de l'ouverture sur le monde et des relations entre femmes et filles du Sud et du Nord.

Le GAD vient bouleverser des conceptions antérieures du développement. Au début des années 70, les agences de développement international se sont rendu compte qu'elles avaient jusque-là fait peu de cas de la participation des femmes au développement et de leur expérience différenciée de celle des hommes. On a alors voulu intégrer les femmes au développement et à la modernisation, sans toutefois prendre en considération les différentes critiques adressées au développement capitaliste conçu dans les pays industrialisés. Par ailleurs, des féministes marxistes se sont opposées à cette conception réformiste et ont proposé une lecture qui met l'accent sur la dépendance économique des pays du Sud par rapport à ceux du Nord et à l'oppression des femmes du Sud comme résultat de l'exploitation capitaliste.

La perspective réformiste comme l'approche marxiste des femmes et du développement sont trop étroitement économiques, elles ne tiennent pas compte des aspects reproductifs de l'activité des femmes et se concentrent uniquement sur leur rôle dans la production économique, elles négligent les rapports d'inégalité entre femmes (approche réformiste) ou entre hommes et femmes (approche marxiste). L'approche GAD tente de remédier à ces problèmes. Elle s'attarde à la fois à la question de la distribution de la richesse et à celle de la division sexuelle du travail. Elle propose une participation des femmes non pas au développement capitaliste traditionnel, mais à la définition même de ce que doit être un développement respectueux des besoins des femmes et de tous les humains dans l'économie, la société, la culture, la famille. Les femmes sont conçues comme des agentes de changement plutôt que comme des bénéficiaires passives, on veut les amener à prendre du pouvoir sur leur vie (*empowerment*) en reconnaissant leurs savoirs et leurs expériences.

Le Conseil croit qu'au plan de l'ouverture sur le monde, les jeunes Québécoises et les jeunes Québécois peuvent tirer profit d'une participation à des projets de coopération et de développement international qui mettent à la fois de l'avant l'égalité entre les sexes et l'égalité dans les rapports Nord-Sud. L'ouverture ainsi acquise par les jeunes sera en retour bénéfique à l'ensemble de la société québécoise, qui pourra compter sur des citoyennes et des citoyens plus sensibles aux valeurs humaines de justice, d'égalité, de solidarité. **C'est pourquoi le CSF recommande que le gouvernement du Québec, les syndicats et les employeurs encouragent et soutiennent davantage des projets de coopération de ce type destinés aux jeunes.**

Par ailleurs, on sait que les filles et les femmes sont déjà très présentes dans les projets de coopération humanitaire ou solidaire. Elles le sont peut-être moins dans des échanges de nature plus économiques, de type stages de formation ou de travail, qui peuvent avoir une incidence importante sur le développement de la carrière. Les expériences acquises à l'étranger, les

¹ Eva M. RATHGEBER. « WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement », *Femmes, féminisme et développement*, sous la direction de Huguette Dagenais et Denise Piché, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1995, p. 77-94.

contacts établis hors du Québec, peuvent être sources de connaissances nouvelles, de prestige et de pouvoir. **Le Conseil demande que le gouvernement, les syndicats et les employeurs multiplient dans leurs milieux respectifs les occasions de stages à l'étranger pour les jeunes, en s'assurant, en ce qui a trait à la participation, d'une représentation équitable des deux sexes.**

2. LES JEUNES ET LE TRAVAIL ATYPIQUE

2.1 Un marché du travail encore inégal

Le marché du travail n'est pas encore un espace où évoluent sur une base égalitaire les femmes et les hommes. Même à un très jeune âge, on constate des disparités dans les conditions de travail, notamment dans les revenus. En effet, en 1998, alors que les hommes âgés de 15 à 24 ans gagnaient un salaire horaire moyen de 9,34 \$, les femmes du même âge ne gagnaient que 8,82 \$; sur une base hebdomadaire, l'écart est encore plus grand, puisque les jeunes femmes ne gagnent que 71 % du salaire des jeunes hommes (460,74 \$ comparativement à 558,82 \$)².

2.2 Quelques différences selon le sexe

Le travail atypique (travail à temps partiel, autonome ou temporaire) est en progression comme nous l'indiquons dans notre document principal. Les jeunes et les femmes sont particulièrement affectées par cette évolution du marché du travail.

Le travail à temps partiel était et demeure un phénomène très féminin, malgré une augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel. En 1998, au Québec, alors que 17,5 % des personnes en emploi travaillaient à temps partiel, on retrouvait 26,8 % des femmes en emploi comparativement à 10 % des hommes. On constate par ailleurs que l'écart se creuse entre la situation des femmes et celle des hommes au regard du travail à temps partiel à mesure qu'ils vieillissent; en effet, alors que chez les 15-19 ans, 75 % des femmes et 61 % des hommes sont à temps partiel, la proportion atteint 20 % des femmes âgées de 30 à 34 ans comparativement à seulement 5 % des hommes du même âge.

Les deux tiers des travailleuses et des travailleurs à temps partiel âgés entre 15 et 24 ans pratiquent cette forme de travail parce qu'ils poursuivent des études tout en occupant un emploi rémunéré. Il faut donc se garder de tirer des conclusions définitives sur les effets négatifs du travail à temps partiel sur les conditions de travail à long terme de ces personnes; de fait, le fait qu'elles soient aux études constitue plutôt un aspect réjouissant. Il reste toutefois que le travail à temps partiel involontaire frappe le quart des travailleuses et des travailleurs à temps partiel de ce groupe d'âge³.

Un certain nombre de personnes, notamment des jeunes, doivent occuper plus d'un emploi pour joindre les deux bouts. En 1998, au Québec, les jeunes femmes étaient proportionnellement plus

² Statistique Canada. *Revue chronologique de la population active*, CD-ROM, tableau TAB43AN.

³ *Idem*, tableau TAB14AN.

nombreuses que les jeunes hommes à cumuler des emplois. Ainsi, dans le groupe des 15-24 ans, 6,2 % des femmes comparativement à 4,1 % des hommes cumulaient des emplois⁴.

Le travail autonome n'est pas synonyme de précarité, mais plusieurs indications nous laissent croire que les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs indépendants sont très souvent désavantageuses comparativement à celles des salariées et des salariés. On sait, par exemple, qu'en 1993, près de 63 % des travailleuses et des travailleurs autonomes avaient gagné moins de 20 000 \$ comparativement à 48,8 % des salariées et des salariés. Les travailleuses autonomes étaient les plus démunies sur le plan du revenu; en effet, 70,3 % d'entre elles, comparativement à 35,2 % des salariées, avaient gagné moins de 10 000 \$ en 1993. Du côté des hommes, on ne retrouve que 28 % des autonomes et 21,5 % des salariés dans cette situation. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, on constate que seulement 6 % des travailleuses autonomes, comparativement à 16,1 % des travailleurs autonomes, ont gagné 40 000 \$ et plus⁵.

La fréquence du travail autonome augmente avec l'âge. Au Canada, en 1994, seulement 6 % des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans étaient des autonomes; en revanche, le pourcentage passe à 10 % pour les 25-44 ans, à 18 % pour les 45-54 ans et à un pourcentage aussi élevé que 48 % pour les 65 ans et plus. Les femmes, bien que présentant des pourcentages plus faibles pour chacun des groupes d'âge, présentent le même modèle; le pourcentage varie en effet de 7 % pour les 15-24 ans à 34 % pour les 65 ans et plus. Il est normal que les jeunes présentent un aussi faible pourcentage de travail autonome compte tenu qu'un grand nombre d'activités effectuées en vertu de ce statut nécessitent une expérience et/ou un investissement que les 15-24 ans peuvent plus rarement fournir.

L'âge moyen de l'autonome se situait, au Québec en 1993, au milieu de la quarantaine, ce qui est plus élevé que l'âge moyen des salariées et des salariés qui était d'environ 35 ans. La répartition des femmes dans les groupes d'âge est différente de celle des hommes. On remarque en effet qu'avec l'âge, les hommes prennent de plus en plus de place dans l'emploi autonome, ce qui est différent pour les femmes. En 1993, les femmes étaient nettement majoritaires dans le groupe des 20-24 ans (84 %) alors que la situation est complètement inversée dans le groupe d'âge suivant, les 25-29 ans, avec seulement 13 % des autonomes de cette catégorie d'âge. À l'exception du groupe des 35-39 ans, où leur nombre est égal à celui des hommes et celui des 60-64 ans où elles sont très minoritaires, les femmes représentent plus ou moins le tiers des autonomes chez les 40-59 ans, proportion qui correspond à leur présence parmi ce type de travailleuses et de travailleurs⁶.

En 1993, les travailleuses autonomes, du moins celles qui n'avaient pas constitué une entreprise, étaient plus jeunes que leurs collègues masculins. En effet, la moitié d'entre elles étaient âgées de moins de 40 ans, comparativement à 39,6 % des hommes, et c'est dans les professions libérales que les jeunes femmes marquent particulièrement leur présence. Les jeunes professionnelles âgées de 29 ans et moins comptaient pour 16,2 % des femmes exerçant une profession libérale de façon autonome et les professionnelles âgées de 30 à 39 ans comptaient

⁴ *Idem*, tableau TAB26AN.

⁵ Denis MATTE. *Portrait de l'emploi autonome au Québec*, ministère du Travail, Direction des études et politiques, 5 mai 1997, p. 16 (Document de travail).

⁶ *Idem*, p. 9-10.

pour 42 % d'entre elles. De fait, 58,2 % des professionnelles autonomes avaient moins de 40 ans. Du côté des hommes, ce sont 36,2 % des professionnels qui avaient moins de 40 ans⁷.

L'âge est aussi un facteur qui détermine le type d'entreprise. En effet, les autonomes ayant 40 ans et plus représentaient, en 1993, 80,7 % de ceux qui avaient constitué une entreprise, 83,2 % de ceux qui avaient des employés et 88,4 % de ceux qui avaient constitué une entreprise et qui avaient des employés. Les moins de 30 ans sont à toutes fins utiles absents parmi les employeurs. Pour ce qui est du sexe, on constate que les femmes sont majoritaires parmi les jeunes employeurs, mais qu'elles perdent leur rang dans les classes plus âgées. En effet, les femmes représentent près de 80 % des employeurs dans la catégorie des 30-34 ans et les femmes et les hommes sont presque à égalité dans la catégorie des 35-39 ans; chez les employeurs plus âgés, les hommes dominent nettement, leur présence variant entre 80 et 95 % dans les groupes d'âge entre 40 et 54 ans alors que l'écart est un peu plus restreint dans la catégorie des 50-54 ans où 70 % des employeurs sont des hommes et 30 % des femmes⁸.

3. LA NATALITÉ ET LES POLITIQUES

La décision de mettre au monde un enfant est influencée par de multiples facteurs. Selon nous, les gouvernements peuvent difficilement amener des personnes à mettre au monde des enfants si tel n'est pas leur souhait. En revanche, ils peuvent contribuer avec d'autres partenaires, les employeurs notamment, à établir un contexte favorable permettant aux personnes qui le souhaitent de donner suite à leur projet d'enfants. De plus, on conçoit que l'absence de conditions favorables puisse amener des jeunes à surseoir et, même, à renoncer à donner naissance à des enfants.

Nous croyons qu'il est cependant impossible d'établir quelle est ou quelle pourrait être l'efficacité, évaluée en termes de modification du taux de natalité, d'une politique particulière sur la base d'un calcul «investissement financier → rendement en termes de naissances». Les démographes hésitent à relier de façon stricte la politique d'un pays à son taux de natalité et d'y voir une relation de cause à effet, l'évolution des populations étant influencée par des facteurs de tous ordres, historiques, sociaux, culturels, économiques, conjoncturels, etc. et, donc, jamais totalement prévisible. Malgré cela, on peut penser que les individus qui évoluent dans une société donnée ne sont pas insensibles aux conditions d'existence qui leur sont faites. En ce sens, on peut raisonnablement croire que l'environnement dans lequel les jeunes en âge d'avoir des enfants évoluent n'est pas neutre et que ceux-ci peuvent y trouver ou non un soutien à leur projet d'enfants.

Dans ce texte, nous exposerons brièvement certains des facteurs qui peuvent, selon nous, empêcher les jeunes d'actualiser leur projet d'enfants. Par la suite, nous traiterons des résultats d'un sondage mené en 1997 au Québec auprès de 41 répondantes qui ont été interrogées sur les contraintes à la maternité qu'elles percevaient et sur les mesures qui leur apparaîtraient

⁷ Québec (Province). Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. *Les PME au Québec. État de la situation 1996*, sous la direction de Guy Lassonde, Québec, le Ministère, 1996, tableau A.36, p. 168.

⁸ Denis MATTE. *Op. cit.*, p. 10.

favorables à cet égard. Enfin, nous ferons une recension rapide de deux articles, le premier portant sur les deux Allemagnes et l'Allemagne réunifiée, l'autre sur la Suède, qui tendent à montrer que les populations sont sensibles à l'existence et à l'orientation des politiques et à la perception qui s'en dégage quant au rôle attribué aux femmes dans la société et à la façon de considérer les enfants et les responsabilités parentales, soit comme essentiellement du ressort privé, soit comme d'intérêt public.

3.1 Un contexte actuel parfois peu propice aux naissances

Le contexte actuel apparaît peu propice à la réalisation du désir d'enfant pour nombre de jeunes qui sont pourtant en âge de se reproduire. Certains des facteurs dissuasifs sont reliés au marché du travail, lui-même, alors que d'autres se rapportent davantage aux insuffisances des mesures sociales en place.

3.1.1 Le marché du travail

La précarité de l'emploi et l'insécurité du lendemain, qui sont le lot de bien des jeunes, apparaissent souvent incompatibles avec l'obligation quotidienne et à long terme de satisfaire adéquatement aux besoins d'un enfant.

Par ailleurs, la flexibilité requise en emploi et le caractère hautement concurrentiel du marché du travail peuvent également être présages de difficultés pour les jeunes, les femmes, entre autres, qui souhaitent mener de front, et de façon satisfaisante, les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales; à ce titre, les futurs parents veulent pouvoir compter sur des services substituts lorsqu'ils sont en emploi, mais ils espèrent également avoir la possibilité de consacrer du temps à leurs enfants sans être dans l'obligation de rompre avec le marché du travail.

3.1.2 Les mesures de protection sociale proprement dites

Compte tenu de leur statut d'emploi, la mise au monde d'un enfant peut apparaître coûteuse aux jeunes femmes si elle se traduit en manque à gagner ou rend par la suite aléatoire une réintégration à l'emploi. Il en va de même pour le jeune père, placé devant la perspective de prendre un congé parental.

Plusieurs ne bénéficient pas des protections législatives prévues au moment de la naissance d'un enfant étant donné leur statut d'emploi autonome ou parce que, tout en étant salariés, elles ou ils ne peuvent satisfaire les conditions de qualification établies.

Par exemple, la Loi sur les normes du travail, l'assurance-emploi et le PRALMA (programme d'allocation de maternité du Québec de 360 \$) concernent les salariés uniquement. Les conditions de qualification à l'assurance-emploi et au PRALMA ont été resserrées ces dernières années. De plus, les allocations de naissances universelles (500 \$ pour une 1^{re} naissance, 1 000 \$

pour une 2^e naissance et 8 000 \$ pour les autres naissances) ont été abolies en 1997 alors que le nouveau régime d'assurance parentale promis n'a pas encore été mis en place.

En outre, en ces périodes de restrictions budgétaires, le soutien accordé pour les enfants par les gouvernements est de moins en moins universel en même temps que la tâche de soigner et d'élever un enfant s'avère de plus en plus exigeante pour les parents.

À ce propos, la mise en place par le gouvernement québécois des services de garde à 5 \$ est saluée comme une bonne mesure. On constate cependant que tous les enfants n'y ont pas accès faute de places en nombre suffisant et que les services en garderies ne sont pas parfaitement adaptés aux besoins des parents qui ont des horaires discontinus, qui travaillent à temps partiel ou en dehors du 9 à 5.

3.2 Les résultats d'une enquête menée pour *La Gazette des femmes* en 1997

Interrogées en 1997 sur les contraintes à la maternité qu'elles percevaient lors d'une enquête⁹, des femmes provenant de différentes régions du Québec ont fait état des éléments suivants :

- les congés parentaux;
- les services de garde;
- la dureté du climat économique actuel et ses répercussions sur les conditions de travail;
- l'insuffisance du soutien financier des gouvernements, notamment à l'égard des enfants de 6 ans et plus.

Par ailleurs, amenées à imaginer une société adaptée aux mères, les répondantes ont fait les suggestions suivantes :

- un marché du travail accueillant pour les familles (horaires flexibles, congés payés pour responsabilités familiales, pleine compensation pour les travailleuses en congé de maternité);
- services d'aide aux familles universels et vraiment efficaces (garderies financièrement accessibles et ayant des horaires plus flexibles, mise sur pied de réseaux d'échange entre les parents, haltes-garderies gratuites, aide aux devoirs, meilleur accès aux activités culturelles pour les enfants);
- le soutien de l'ensemble de la société (gouvernements, entreprises, municipalités, écoles, CLSC, etc.);
- plus de temps disponible pour les pères afin qu'ils puissent davantage partager les responsabilités familiales.

⁹ Claire MAINGUY. « Paroles de mères », *La Gazette des femmes*, vol. 19, n° 1, mai-juin 1997, p. 8-12.

3.3 L'expérience des deux Allemagnes et celle de la Suède

Deux articles publiés en 1996 apportent un point de vue intéressant sur les mesures qui apparaissent favorables à la réalisation du désir d'enfant. Le premier compare la situation des deux Allemagnes entre 1949 et 1989 et le second traite de la Suède. Ces deux textes viennent appuyer l'idée selon laquelle les comportements de fécondité d'une population à un moment donné ne sont pas détachés du contexte économique et des choix politiques qui prévalent.

3.3.1 La situation dans les deux Allemagnes et l'Allemagne réunifiée

Dans son article intitulé « Vie familiale et raison d'État. Les deux Allemagnes : laboratoire d'une comparaison des politiques familiales »¹⁰, Pierre Schultheis se sert de l'expérience contrastée des deux Allemagnes et de l'expérience consécutive à la réunification pour appuyer l'hypothèse selon laquelle les particularités des politiques familiales sont moins l'expression des traditions et des mentalités culturelles que celle des choix politiques réalisés à un moment donné.

L'auteur montre que des choix différents ont été faits à cet égard durant toute la période de séparation des deux Allemagnes (période 1949-1989) et qu'ils ont coïncidé avec des comportements démographiques différents dans chacun de ces pays alors qu'il s'agissait, au départ, d'une population qui possédait les mêmes caractéristiques culturelles. Selon l'auteur, dans la République démocratique allemande (Allemagne de l'Est), la décision de favoriser la participation des femmes au marché du travail et l'adoption de politiques favorables à la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles (formules avantageuses de congés parentaux et de réduction du temps de travail, protection de l'emploi, infrastructures de garde et de jardins d'enfants très développées, soutien financier et services publics importants pour les enfants) a coïncidé avec des taux de natalité élevés.

En revanche, dans la République fédérale allemande (Allemagne de l'Ouest), la consécration du rôle des femmes comme premières responsables du soin des enfants, la reconnaissance fiscale accordée au seul couple marié, le manque presque total de services d'accueil pour les enfants et l'absence de mesures favorables à la conciliation des responsabilités parentales, etc. ont coïncidé avec de faibles taux de natalité (pourcentages élevés de couples sans enfants ou ayant un enfant unique).

L'auteur souligne par ailleurs que, à la suite de la réunification des deux Allemagnes en 1989, les naissances ont chuté radicalement dans la partie Est du nouveau pays, la réunification s'étant faite sur le modèle en vigueur dans la RFA et, donc, sous des auspices beaucoup moins favorables à la participation des femmes au marché du travail (taux de chômage féminin de 40 % dans les nouveaux « Länder ») et à la conciliation des responsabilités familiales (fermeture de la plupart des structures d'accueil publiques pour les enfants).

¹⁰ Dans « Politiques familiales et vies de femmes », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 36, automne 1996, p. 33-40.

3.3.2 Le cas de la Suède

Dans un second article¹¹, Birgit Arve-Parès, du ministère de la Santé et des Affaires sociales de Suède, expose les choix faits dans son pays qui ont favorisé, là aussi, l'intégration des femmes au marché du travail et les mesures de conciliation de l'emploi et des responsabilités familiales. On sait que la Suède s'est caractérisée par un ensemble de mesures inventives et généreuses de soutien aux parents et aux enfants et par un taux d'activité très élevé chez les femmes (le travail à temps partiel y est développé) en même temps que par un taux de natalité relativement élevé pour un pays développé. L'auteur note que les politiques suédoises ne poursuivent pas des fins natalistes, mais qu'elles sont élaborées dans le but de promouvoir l'égalité des femmes et d'assurer la protection de l'enfant, quelle que soit sa situation familiale.

Après avoir décrit les mesures et exposé les objectifs poursuivis ainsi que les circonstances de leur adoption, l'auteur parle également de la détérioration de la situation économique en Suède au début des années 90 et de la hausse du chômage. Cette situation a conduit le gouvernement à modifier à la baisse les mesures, sans toutefois les faire disparaître ou porter atteinte à leur caractère universel. M^{me} Arve-Parès note que le taux de natalité s'est réduit.

4. LE PROGRAMME SOLIDARITÉ JEUNESSE

4.1 Objet

Le programme Solidarité jeunesse est une expérience pilote qui s'adresse à des jeunes de 18 à 24 ans qui proviennent de familles prestataires et qui deviennent admissibles à l'aide sociale. Il vise à leur permettre « ...d'évaluer et d'examiner des solutions alternatives à l'aide de dernier recours et à les accompagner dans leur cheminement vers la réussite »¹².

Conçu par le ministère de la Solidarité sociale, ce programme rejoindra dans dix régions du Québec une centaine de jeunes au total qui accepteront de se soumettre volontairement à l'expérimentation. Ainsi, par l'intermédiaire des Carrefours jeunesse emploi ou d'un autre organisme spécialisé dans l'aide aux jeunes, une dizaine de jeunes par région, référés par un CLE, se verront proposer une démarche durant une période pouvant aller jusqu'à un an.

Une première phase, qu'on souhaite la plus courte possible, sera axée sur la réflexion et la motivation. Le participant recevra alors de l'organisme jeunesse une allocation financière selon le montant qui lui aurait été accordé s'il était devenu prestataire de la sécurité du revenu. Toutefois, pour inciter le jeune à persévérer et couvrir les frais engagés au cours de la démarche (habillement, transport, etc.), le montant hebdomadaire versé, fixé à 125 \$ au départ, pourra atteindre 135 \$ de la 5^e à la 8^e semaine et 150 \$ à partir de la 9^e semaine.

La deuxième phase sera tournée vers la mise en action. Les jeunes pourront alors être dirigés vers une formation, un stage, un emploi ou une autre activité et le soutien du revenu dépendra

¹¹ *Idem*, p. 41-48.

¹² Direction des politiques de main-d'œuvre. *Expérience pilote pour les jeunes demandeurs de la sécurité du revenu. Cadre d'expérimentation*, Direction générale des politiques, ministère de la Solidarité sociale, Québec, août 1999.

alors de la nature du plan d'action : salaire, mesures actives d'Emploi Québec, régime de prêts et bourses ou, plus exceptionnellement, sécurité du revenu. De son côté, l'organisme jeunesse se chargera d'assurer le suivi de l'intervention et l'accompagnement des jeunes durant toute la durée du projet.

Le Carrefour jeunesse emploi ou l'organisme de jeunes dont le projet aura été choisi recevra une somme maximale de 50 000 \$ pour lui permettre de le mener à terme.

4.2 La clientèle visée

Le programme s'adresse aux jeunes qui sont issus de familles prestataires de la sécurité du revenu sans distinction de sexe. D'ordre général, la description du projet ne contient pas d'attentes particulières au regard de la participation des jeunes femmes, notamment de celles qui seraient déjà responsables d'enfants. Rien n'interdit cependant à un organisme jeunesse de concevoir et de faire approuver un projet qui s'adresserait également à des jeunes femmes. À cette étape du projet pilote, il apparaît difficile de connaître la teneur des dix projets qui seront éventuellement acceptés dans l'ensemble de la province.

Par ailleurs, les statistiques de juin 1999 selon le sexe et l'âge indiquent que 7 698 femmes de moins de 20 ans et que 5 578 hommes du même âge étaient prestataires de l'aide sociale¹³. Parmi les prestataires de moins de 20 ans, on constate que 2 182 étaient responsables de famille monoparentale. Un dépliant du ministère de l'Éducation précise pour sa part que, en mars 1999, le Québec versait des prestations d'aide sociale à 4 945 mères de 20 ans et moins dont les trois quarts étaient monoparentales¹⁴. Si l'on regarde plutôt les prestataires de 20 à 24 ans, les statistiques font état de 23 394 femmes et de 18 353 hommes. On relève également 9 777 responsables de famille monoparentale âgés entre 20 et 24 ans dans cette dernière classe d'âge.

Nous ne savons pas combien de ces prestataires provenaient d'une famille prestataire. Néanmoins, on note que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes dans le groupe d'âge ciblé par le programme et l'on sait qu'une proportion importante d'entre elles avaient la responsabilité d'enfants. Il faut donc souhaiter que les projets retenus seront accessibles tant à la clientèle féminine que masculine et qu'ils seront adaptés aux besoins particuliers des femmes, s'il y a lieu. Nous espérons également qu'une proportion équivalente d'hommes et de femmes fera partie de cette expérimentation volontaire.

¹³ Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Rapport statistique Prestataires de l'aide sociale Juin 1999 (parution trimestrielle)*, Québec, ministère de la Solidarité sociale, p. 6, tableau 5.

¹⁴ Coopération à la Condition féminine. *Le ministère de l'Éducation propose deux vidéos pour contrer la sous-scolarisation des mères adolescentes*, Québec, ministère de l'Éducation, dépliant.